

DEMANDE DE DÉBIT DE BOISSONS

- (1) ☒ OUVERTURE EXCEPTIONNELLE
☐ PROLONGATION D'OUVERTURE
☐ OUVERTURE PAR UNE ASSOCIATION SPORTIVE

(1) ☒ 1^{er} Groupe ☐ 2^{ème} Groupe ☒ 3^{ème} Groupe

Monsieur le Maire,

soussigné(e) : YILLOIZ Philippe, Président de l'Entente Sportive des Jûchers de Bugey.

ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser :

(1) ☒ à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons le 07-06-2025
le
le

à (3) 10^h 00 jusqu'à 19^h 00 heures

à l'occasion de (4) La Crazy Bery CCTNB
(1) ☐ à tenir mon établissement ouvert le
le
le

jusqu'à heures

à l'occasion de (4)

Nombre d'autorisation(s) déjà obtenue(s) dans l'année

A Bugey le 28/05/2025
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE 2025A63

Le Maire de la Commune de Saint Martin d'Auxigny

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3321-1, L.3334-2, L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2001-1070 du 12 novembre 2001 (J.O. 17 Novembre) précisant les dérogations apportées à l'article L.3335-4 du Code de la Santé Publique.

Arrête :

M. YILLOIZ philippe

est autorisé(e)

(1) ☒ à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons le 07/06/2025 jusqu'à 19 heures
le
le

(1) ☐ à tenir son établissement ouvert le
le
le jusqu'à heures

à

(2)

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le



(1) Cocher la case correspondante.

(2) Nom, Prénoms, profession, domicile. Pour les associations sportives, ajouter après les nom et prénom "Président de l'association sportive de..."

(3) Préciser le lieu env...

(4) Indiquer le motif : fa...

Le 18/06/2025, destiné au demandeur

